

VENDRE UNE MAISON MODE D'EMPLOI

Liste non exhaustive des pièces à fournir au notaire par le vendeur

- ✓ Carte d'identité (recto/verso) ou passeport,
- ✓ Coordonnées complètes : profession, domicile, téléphone et mail, date et lieu de mariage / date du pacs et de son enregistrement.
- ✓ Contrat de mariage / de pacs.
- ✓ Relevé d'identité bancaire signé du ou des titulaires du compte (à remettre impérativement en mains propres),
- ✓ Titre de propriété (et non une simple attestation),
- ✓ Liste du mobilier vendu ainsi qu'un chiffrage meuble par meuble,
- ✓ Taxe foncière,
- ✓ Copie du permis de construire
- ✓ Copie de la déclaration d'achèvement des travaux,
- ✓ Copie du certificat de conformité ou de l'attestation de non contestation à la conformité des travaux,
- ✓ Copie du contrat d'assurance dommage-ouvrage (si le bien a moins de 10 ans).
- ✓ Copie des factures des entreprises ayant réalisés des travaux touchant au "gros œuvre et structure de l'immeuble" ainsi que leur attestation d'assurance décennale.
- ✓ Etat parasitaire (termites), le cas échéant,
- ✓ Rapport amiante des parties privatives, le cas échéant,
- ✓ Constat des risques d'exposition au plomb (CREP) pour les biens construits avant 1949,
- ✓ Etat de l'installation intérieure d'électricité (si installation a plus de 15 ans),
- ✓ Etat de l'installation intérieure de gaz (si installation a plus de 15 ans),



- ✓ Etat des risques et pollutions,
- ✓ Diagnostic de performance énergétique,
- ✓ Dernière facture d'entretien de la chaudière,
- ✓ Dernière facture de ramonage de la cheminée ou poêle,

Si la maison est louée :

- ✓ Contrat de bail si le bien est loué,
- ✓ Dernière quittance de loyer,
- ✓ Copie du congé délivré par le locataire ou au locataire par le vendeur si le bien était loué.

Si la maison n'est pas raccordée à l'assainissement collectif :

- ✓ Diagnostic établi par le SPANC (Service public de l'assainissement non collectif)

Si la maison est située dans une copropriété :

- ✓ Certificat de mesurage (Loi carrez),
- ✓ Nom et adresse du syndic de copropriété,
- ✓ Dernier appel de fonds,
- ✓ Copie des trois derniers procès-verbaux de l'assemblée générale des copropriétaires,
- ✓ Le règlement de copropriété – état descriptif de division,

Si la maison est située dans un lotissement :

- ✓ Cahier des charges du lotissement,
- ✓ Règlement du lotissement (si lotissement créé depuis moins de 10 ans)
- ✓ Statuts de l'association syndicale libre,
- ✓ Coordonnées du représentant de l'association syndicale libre,
- ✓ Copie des trois derniers procès-verbaux de l'assemblée générale des colotis.

